



## NUMÉRO 201

### Procès verbal de la séance du conseil municipal du 23 janvier 2020

#### **Installation d'un nouveau conseiller municipal / 3**

#### **Appel nominal / 3**

#### **Désignation du secrétaire de séance / 3**

#### **Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire / 3**

#### **Communication sur l'actualité GPSO / 4**

**1.** Rapport 2019 sur la situation en matière de développement durable. / **5**

**2.** Rapport 2019 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes / **6**

**3.** Recours à l'emprunt et aux instruments de couverture – Définition de la politique d'endettement et délégation au maire pour l'exercice 2020 – Rapport de l'exécutif sur l'état et l'évolution de la dette. / **7**

**4.** Débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2020 relatif au budget principal et aux budgets annexes. / **7**

**5.** Opération Habitat Qualité – Approbation de l'avenant de prorogation du Plan de sauvegarde de la copropriété du 27 rue Michelet à Boulogne-Billancourt. / **8**

**6.** Travaux de mise en accessibilité, de réhabilitation et de réaménagement du bâtiment de restauration du groupe scolaire Ferdinand Buisson et du centre d'hébergement – Autorisation donnée au maire de signer une Convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée avec la Société Publique Seine Ouest Aménagement. / **11**

**7.** Convention de partenariat tripartite entre la ville de

Boulogne-Billancourt et les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines pour la création du Pass Malin favorisant l'accès du grand public aux 3 musées de la commune. / **11**

**8.** Ré-information du réseau des médiathèques et bibliothèques municipales de Boulogne-Billancourt – Autorisation donnée au maire de solliciter des subventions auprès de l'État. / **12**

**9.** Contrat Enfance-Jeunesse 2019-2022 avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine – Autorisation donnée au maire de le signer. / **12**

# Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Le 23 janvier 2020 à 18h30, les membres du conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le maire individuellement et par écrit le 17 janvier 2020.

Monsieur BAGUET maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

## **ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLIARD, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, M. Michel AMAR, M. Léon SEBBAG, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, Mme Isaure de BEAUVAL, M. Bertrand-Pierre GALEY, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Mme Armelle GENDARME, M. Jonathan PAPILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLIARD, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Joumana SELFANI, Mme Emmanuelle CORNETRIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, M. Claude ROCHER, Mme Sana DRIDI-BLANGER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth DE MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, M. Olivier CARAGE, Mme Isabelle WEILL, Melle Fatima CARDETAS, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, Mme Sylvie MOREL, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, M. François THELLIER, Mme Martine EVEN.

## **EXCUSES REPRESENTES :**

Mme Anne-Charlotte LORBER qui a donné pouvoir à M. Jonathan PAPILLON jusqu'au point n° 4.  
M. Daniel BENHAROUN qui a donné pouvoir à M. Léon SEBBAG  
Mme Esther KAMATARI qui a donné pouvoir à Mme Christine DELOFFRE  
Mme Claire de THEZY qui a donné pouvoir à Mme Béatrice BELLIARD jusqu'au point n°8.  
M. Raphaël LABRUNYE qui a donné pouvoir à M. Vittorio BACCHETTA  
Mme Carole HOOGSTOEL qui a donné pouvoir à Mme Agathe RINAUDO  
Mme Véronique GAUDOUX DAUVILLIERS qui a donné pouvoir à M. Olivier CARAGE  
M. Emmanuel BAVIERE qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude MARQUEZ  
M. Pierre-Mathieu DUHAMEL qui a donné pouvoir à M. Pierre LAURENCIN  
M. Jean-Michel COHEN qui a donné pouvoir à Melle Fatima

CARDETAS

**ABSENTE :** Mme Ségolène MISSOFFE jusqu'au point n°1.

Mme Joumana SELFANI a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**M. BAGUET :** Bonsoir à toutes et à tous. Le quorum étant atteint, je vous propose de débiter notre séance. Je salue également la présence de Madame EVEN, que nous retrouvons après quelques mois d'interruption, et qui remplace Monsieur Pierre GABORIT, nommé médiateur de la Ville depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier.

## **COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal au maire.

## **1. RAPPORT 2019 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **M. Bertrand-Pierre GALEY, maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues,

Comme vous le savez, et étant donné qu'il s'agit désormais d'un exercice récurrent, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ont pour obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), en vertu de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Je rappelle que ce rapport ne fait l'objet d'aucun vote et qu'il est simplement demandé au conseil municipal d'en prendre acte.

Ce rapport met en lumière les politiques, programmes et actions entrepris par notre Ville, et leurs effets eu égard aux cinq finalités du développement durable, à savoir :

- Lutter contre le réchauffement climatique ;
- Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources ;
- Veiller à la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- Aider à l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Développer des modes de production et de consommation responsables.

Une grande partie des actions concernant la Ville sont conduites par l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest

# Séance du 23 janvier 2020

(GPSO) dans le cadre de la répartition des compétences entre les communes membres et l'Etablissement Public Territorial (EPT), et en particulier le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2020-2025, qui succède au PCAET 2011-2019. Je rappelle que ce plan intègre les enjeux liés à la qualité de l'air et qu'il vise la neutralité carbone à l'horizon 2050. Il comporte notamment des mesures significatives en faveur de la diminution de la consommation des énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre, ainsi que le développement des mobilités douces alternatives à la voiture individuelle. Cela signifie d'une part, l'installation de transports en commun décarbonés, et d'autre part, la facilitation de l'utilisation du vélo. A ce propos d'ailleurs, je rappelle qu'une première phase a déjà été mise en place dans notre Ville au printemps dernier, et que cette action s'est avérée très utile au cours de ces dernières semaines, dans la mesure où de nombreuses personnes ont choisi de se déplacer en vélo en raison des grèves. Quant à la deuxième phase, celle-ci est actuellement en co-construction au sein des instances de démocratie citoyenne qui impliquent les associations. La prochaine réunion aura lieu à la fin du mois de février.

Le rapport qui vous est présenté met l'accent sur des sujets pour lesquels la Ville apporte une contribution particulière, dont :

- Le passage de toutes les chaudières de nos bâtiments municipaux au biogaz, ce qui nous permet ainsi de limiter la production de gaz à effet de serre ;
- La gestion des espaces verts dans une logique globale de biodiversité ;
- L'aménagement des berges de Seine, dossier complexe au sujet duquel des avancées ont été faites, et dont les progrès seront visibles dans les prochains mois. En effet, sachez que le réaménagement du Port Legrand, qui deviendra un espace beaucoup plus ouvert au public, et dont nous avons largement discuté avec le Port de Paris, débutera à l'été prochain ;
- L'implication, de plus en plus importante, des enfants, avec notamment de très nombreuses actions en milieu scolaire. D'ailleurs, je rappelle que six projets ambitieux de défense de l'environnement ont été labellisés par l'Académie de Versailles et qu'un septième est actuellement en cours ;
- L'obtention de la Marianne d'or du développement durable en matière de solidarité, pour récompenser un projet très original. La ville de Boulogne-Billancourt vient en effet d'ouvrir une maison unique en France d'aide aux salariés à horaires discontinus, baptisée « Comme à la Maison ». Ce lieu s'est d'ailleurs avéré très utile pour ces personnes pendant la période de grève des transports ;
- L'obtention du label Eco-sert dans nos cantines scolaires, qu'elles soient externalisées ou en régie directe. Cela signifie que nous avons atteint les objectifs de la loi Egalim avec trois ans d'avance, concernant les produits durables et biologiques, d'une part, et le service de menus végétariens, d'autre part.

Voici donc quelques exemples que vous trouverez dans ce rapport. S'agissant des projets en cours, je citerais entre autres :

- La création d'un conseil des aînés, pour enrichir la démocratie locale ;
- Le travail en faveur de l'administration exemplaire, avec la mise en place d'un nouveau bilan des émissions de gaz à effet de serre qui sera lancé très prochainement, le cahier des charges venant tout juste d'être terminé. Ce support permettra notamment de mettre au point un plan de déplacement de l'administration visant à encourager une moindre utilisation de la voiture par les fonctionnaires et les usagers des services publics municipaux ;
- L'installation d'un laboratoire dédié à la recherche des technologies respectueuses de l'environnement, le Low-tech Lab, au début de l'année 2020 ;
- L'amorçage de projets de développement de l'agriculture urbaine ;
- La continuité du Plan vélo, avec notamment la livraison de nouvelles pistes cyclables dans les prochains mois.

Voici donc les éléments saillants que je souhaitais porter à votre attention. Par ailleurs, je suis certain que vous avez lu l'intégralité de ce rapport avec beaucoup d'intérêt, lequel nous nous sommes efforcés de rendre plus attractif. Il vous est donc demandé de donner acte à la présentation du rapport annuel sur la situation de la ville de Boulogne-Billancourt en matière de développement durable portant sur l'année 2019.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas).

Le conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport

## **2. RAPPORT 2019 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

**Mme Jeanne DEFRANOUX, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues,

Depuis 1946, l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel, sur le fondement duquel la loi doit garantir aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines.

Conformément à l'article 61 de la loi 2014-873 du 4 août 2014, et préalablement au débat sur le vote du budget, il appartient aux collectivités de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, intéressant le fonctionnement de l'administration

et les politiques menées sur les territoires. Il s'agit de la cinquième édition de ce rapport.

Au titre de l'année 2019, ce rapport intègre les données sociodémographiques communiquées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) concernant la population de la ville de Boulogne-Billancourt. Il fait également état des principaux acteurs du territoire en matière de protection des droits des femmes.

Tout d'abord, il indique que la population bouloonnaise est composée de 53 % de femmes. Il précise également que la Ville possède une spécificité, puisque 62 % de ces femmes sont diplômées de l'enseignement secondaire (pour une moyenne alto-séquanaise de 51,5 % et une moyenne nationale de 29,9 %), et que les taux d'activité et d'emploi des femmes bouloonnaises sont également supérieurs à la moyenne nationale.

Concernant la politique des ressources humaines de la commune, le rapport explique que les femmes représentent 70 % des agents communaux, et près de 70 % des emplois de catégorie A. Ce ratio est intéressant, puisque la moyenne nationale n'est que de 30 %.

Concernant les acteurs de protection des droits des femmes, et notamment le Centre d'Information des Droits et des Familles (CIDFF) des Hauts-de-Seine Sud, sachez que ce dernier a été soutenu à hauteur de 91 000 euros par une subvention de la ville de Boulogne-Billancourt, et qu'il a reçu 1 902 habitants (hommes et femmes) en 2019, toutes permanences confondues (Maison du droit et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)). S'agissant de la Maison du droit, la majorité des demandes ont concerné le droit de la famille, sachant par ailleurs que les demandes liées au droit du travail et au droit social sont quant à elles en augmentation. De même, les équipes du CIDFF ont également reçu des habitants au sein du CCAS, pour des services de médiation familiale et de conseils conjugaux et familiaux.

La dernière partie de ce rapport recense les actions menées par la commune en faveur de l'égalité femmes-hommes, et ce, de manière très transversale, puisqu'elles concernent aussi bien les secteurs de la santé, de la culture et de la jeunesse, que l'accès au droit, le sport, ou encore la solidarité. De nombreux exemples illustrent ainsi l'appropriation et l'imprégnation de cette préoccupation dans l'ensemble des champs d'actions de la Ville. Parmi eux figurent notamment :

- L'action « Être femme, prendre soin de soi », dans le cadre de l'opération « Octobre Rose » ;
- L'Espace Santé Jeunes, avec l'organisation d'un atelier de sensibilisation à destination de 25 professionnels travaillant

avec des jeunes femmes dans le cadre de la journée internationale de l'élimination de la violence à l'égard des femmes ;

- La convention avec le pôle football féminin de l'ACBB (Athletic Club de Boulogne-Billancourt), pour l'organisation d'une journée découverte du football pour les jeunes filles des centres de loisirs avec les équipes féminines de l'ACBB.

En définitive, ce rapport atteste que la ville de Boulogne-Billancourt peut être fière de ses actions en matière d'égalité et de prévention des violences faites aux femmes. Cet engagement a notamment été confirmé cette année par la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, et par le soutien apporté à la réalisation du film *Woman* de Yann ARTHUS-BERTRAND, lequel a associé des Bouloonnaises dans ses interviews.

Monsieur le maire, mes chers collègues, il vous est donc demandé de prendre acte de la présentation du cinquième rapport de la Ville sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes. Je vous remercie de votre écoute.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas).

*Le conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.*

### **3. RECOURS À L'EMPRUNT ET AUX INSTRUMENTS DE COUVERTURE - DÉFINITION DE LA POLITIQUE D'ENDETTEMENT ET DÉLÉGATION AU MAIRE POUR L'EXERCICE 2020 - RAPPORT DE L'EXÉCUTIF SUR L'ÉTAT ET L'ÉVOLUTION DE LA DETTE**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues,

Comme cela est indiqué dans le titre de la délibération, ce rapport décrit la qualité de la structure de la dette et son évolution.

Tout d'abord, sachez que la qualité de la dette de la Ville est sécurisée à 100 % depuis 2013, puisqu'elle est classée 1A sur la Charte Gissler (ou Charte de bonne conduite). Par ailleurs, elle est également équilibrée, puisque les emprunts à taux variables représentent 37 % de l'encours, les emprunts à taux variables couverts 30 %, et les emprunts à taux fixes 33 %. Enfin, je rappelle également que la Ville ne dispose plus d'aucun swap depuis 2018 (emprunts à taux fixes).

En ce qui concerne la répartition de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020, celle-ci se décompose de la manière suivante :

# Séance du 23 janvier 2020

- 59,7 millions d'euros de dettes dites « classiques » ;
- Plus de 10 millions de dettes dites « revolving ». D'ailleurs, je rappelle que cette dette n'était plus accordée aux collectivités suite à la crise financière de 2008, et que certains établissements bancaires commencent de nouveau à la proposer aux villes possédant une bonne qualité de signature, ce qui est le cas de la ville de Boulogne-Billancourt. Cela nous a donc permis de souscrire deux emprunts de ce type, et notamment un emprunt sur le budget annexe Piscine-patinoire, qui permettra à la Ville de rembourser l'emprunt qui avait été souscrit pendant la période intermédiaire (annuités en capital et intérêts) dès lors qu'elle sera remboursée de son contentieux, puisque nous procéderons à un remboursement anticipé.

D'une manière plus générale, le taux moyen de la dette s'établit à 2,59 %. S'il était en légère diminution en 2019, il reste cependant un peu supérieur à celui du taux du panel de Finances actives, sachant qu'il avait été pénalisé par les emprunts à taux fixes, lesquels avaient été contractés avant 2010. Autrement dit, si tous les nouveaux emprunts ont tendance à faire diminuer ce taux, il n'empêche que le taux moyen restera toujours légèrement supérieur à la moyenne du panel, tant que le solde des emprunts à taux fixes ne sera pas réglé.

En ce qui concerne l'évolution de la dette, il ne vous aura pas échappé que celle-ci n'a cessé de diminuer, et ce de manière très forte, au cours des onze dernières années, puisqu'elle a baissé de 86 millions d'euros sur le périmètre du budget consolidé (budget principal et budget Piscine-patinoire). Par ailleurs, si l'on tient compte du budget annexe qui a été transféré à GPSO, cette baisse cumulée s'élève à 100 millions d'euros, puisque ce budget a globalement été diminué de moitié. J'ajoute que cette diminution significative de l'encours a eu pour corollaire une réduction très forte des frais financiers, puisqu'ils étaient de 10 millions d'euros en 2008 et qu'ils ne seront que de seulement 1,7 million d'euro en 2020. De fait, ces 8,3 millions d'euros gagnés permettent aujourd'hui à la Ville de financer de nombreuses actions du quotidien, et par conséquent, des services aux Boulonnais.

Concernant la capacité de désendettement de la Ville, c'est-à-dire le nombre d'années qu'il lui faudrait pour rembourser son stock de dettes, celle-ci est uniquement de 2,5 ans. Ce chiffre est très inférieur à la moyenne de la strate, qui elle est de 8 ans, et même très en-dessous du seuil maximum, qui est lui de douze ans.

S'agissant de notre politique d'endettement pour l'année 2020, nous envisageons bien évidemment de maintenir toutes les actions réalisées depuis l'année 2008, à savoir l'équilibre entre les taux fixes et les taux variables, le fait de

souscrire uniquement des prêts de « top » niveau, c'est-à-dire classés 1A sur la Charte Gissler, et poursuivre la gestion active de la trésorerie permettant à la Ville de minimiser ses frais financiers.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.*

## **4. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2020 RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL ET AUX BUDGETS ANNEXES**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur**

La première partie de ce document, dont le contenu est relativement formalisé, présente le contexte général et national qui encadre le budget des collectivités pour l'année 2020. Globalement, nous savons aujourd'hui que la croissance nationale se ralentit. Par ailleurs, le budget de l'Etat a été bâti sur une hypothèse « optimiste », avec une croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de 1,3 %, alors que les dépenses publiques ne devraient pas diminuer en volume, et que le Gouvernement table sur un déficit public de l'ordre de 2,2 % du PIB.

De manière plus concrète, cela signifie aussi qu'il y aura très prochainement une nouvelle loi d'orientation des finances publiques, puisque les perspectives de la dernière loi de finances s'écartent significativement de la stratégie financière pluriannuelle présentée par l'Etat dans le cadre de la loi d'orientation des finances publiques. De plus, je rappelle que la dette a dépassé les objectifs assignés dans ce document de l'été 2017, puisqu'elle dépassait 100 % du PIB au troisième trimestre de l'année 2019.

En ce qui concerne la Ville, l'actualisation de ce cadre financier nous intéresse au premier chef, puisqu'il intégrera certainement un des engagements du Gouvernement, à savoir le dispositif de contractualisation qui vise à encadrer les dépenses des grandes collectivités, étant donné que rien n'a encore été fait à ce jour. Je vous rappelle que la Ville a signé ce dispositif avec l'Etat. Certes, il est compréhensible que l'Etat ne cherche pas à revenir sur ce dispositif, puisque les 322 grandes collectivités contribuent largement à la maîtrise du déficit public consolidé, que leurs dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 0,2 % et que la

# Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

dette consolidée a diminué de 920 millions d'euros. Pour sa part, la ville de Boulogne-Billancourt contribue largement à cet objectif, puisque les dépenses de fonctionnement ont diminué de 4,4 % et l'endettement de 8,5 %.

En contrepartie de cette contractualisation, je rappelle que l'Etat s'était engagé à maintenir son enveloppe de dotations aux collectivités. Si cet engagement a été tenu, il se trouve que les dotations de péréquation, et notamment la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) ainsi que la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) qui figurent dans cette enveloppe, ont cependant progressé de 60 % entre 2014 et 2018, ce qui signifie que la part forfaitaire de certaines villes, dont Boulogne-Billancourt, est en diminution. Je précise que cette part forfaitaire vient compenser les charges que la Ville accomplit pour le compte de l'Etat (comme la tenue de l'état civil ou encore l'organisation des élections). Ainsi, pour l'année 2020, l'Etat considère que la Ville produira jusqu'à 9 euros de services publics par habitant, sachant qu'il verse en moyenne 206 euros par habitant pour les villes de la strate.

S'agissant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), celle-ci diminuera de moitié en 2020, puisque la Ville perdra 1,2 million d'euros. De même, sachez que la loi de finances a de nouveau acté une réduction des variables d'ajustement, la Ville devant perdre ainsi près de 100 000 euros dans le cadre de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle. Par ailleurs, de nouvelles charges ont également été imposées aux communes en 2019, dont l'abaissement de l'âge de la scolarité à 3 ans, mais la question du forfait scolaire versé à l'enseignement privé n'a toujours pas été réglée.

D'autre part, et même si la Ville ne sera pas directement concernée cette année puisqu'elle ne le sera véritablement qu'à partir de l'année 2021, la taxe d'habitation ne sera plus considérée comme une recette pour les collectivités, mais comme un impôt nationalisé. En effet, si cette taxe a été supprimée pour environ 80 % des ménages, 55 % des ménages bouloonnais continueront à la payer en 2020, avant qu'elle ne diminue véritablement par tiers à compter de l'exercice 2021. Autrement dit, cette annonce ne s'appliquera qu'à 45 % des ménages de la Ville en 2020. De plus, comme le taux de propriétaires à Boulogne-Billancourt est plus faible que celui de la moyenne nationale (45 %), cela signifie que seuls 45 % des Bouloonnais auront un lien direct avec la collectivité, ce qui diminuera ainsi l'autonomie fiscale de la Ville de 29 %.

Enfin, le dernier élément de contexte national concerne la poursuite de la montée en puissance de la péréquation intercommunale. En effet, et comme vous pouvez le constater sur le graphique, le montant des histogrammes des années

2018 et 2019 est désormais équivalent, en raison de la chute de la participation de la ville à la péréquation en 2019. Cela s'explique uniquement par le fait que la ville de Paris a payé sa contribution naturelle au FSRIF (Fonds de Solidarité pour la Région Île-de-France) en 2019, et ce, pour la première fois depuis 2014. Cela signifie aussi que les villes de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux ont payé une part que la ville de Paris aurait dû payer entre les exercices 2014 et 2018 inclus, mais que celle-ci a été reportée sur les villes contributrices par une disposition qui s'appliquait seulement à la capitale. Toutefois, un amendement parlementaire, c'est-à-dire sans étude d'impact, a été voté dans le cadre de la loi de finances 2020 pour demander une nouvelle augmentation de l'enveloppe du FSRIF de 20 millions d'euros, sachant que l'enveloppe de péréquation intercommunale est de 1,4 milliard d'euros. De fait, la ville de Paris ne paiera pas sa contribution annuelle en 2020, ce qui signifie que des villes comme Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux devront de nouveau payer pour elle.

Cependant, et compte tenu de ce contexte, le budget de la Ville pour l'année 2020 démarrera sur d'excellentes bases, puisque le résultat de l'exercice 2019 était de 21 millions d'euros, et ce, malgré une diminution de nos recettes de fonctionnement s'élevant à 2,6 millions d'euros. En effet, nous avons réussi à dégager une capacité d'autofinancement et un résultat excédentaire en étant notamment parvenu à stabiliser nos dépenses réelles de fonctionnement à un niveau équivalent à celui de l'année 2018. De même, je rappelle que nous avons aussi largement investi en 2019, puisque nous avons injecté plus de 38 millions d'euros dans des équipements pour les Bouloonnais, et que nous avons par ailleurs diminué notre dette consolidée de 4 millions d'euros. Au final, cet excédent de 21 millions d'euros sera directement réinvesti en 2020 et au cours des exercices suivants, afin de financer un ambitieux programme d'investissement, qui représente déjà 47 millions d'euros au titre de 2020. D'autre part, cet excédent servira aussi à financer les investissements du futur, dont le Palais omnisports, sans oublier l'entretien du patrimoine courant auquel nous consacrons près de 10 millions d'euros par an. Quant aux prélèvements supplémentaires sur les recettes de la Ville, ils s'élèveront à 3,4 millions d'euros, en raison à la fois de la baisse de la DGF et de l'augmentation de la péréquation.

En outre, le budget 2020 est également basé sur une stabilité des taux d'imposition, et ce, pour la onzième année consécutive, ainsi que sur une stabilité des abattements, représentant, à eux-seuls, 12 millions d'euros d'économie pour les Bouloonnais. De la même façon, ce budget intègre la poursuite de la diminution des dépenses de fonctionnement, qui, pour l'année 2020, est évaluée à 0,4 %. S'ajoute à ces orientations, une augmentation des charges consacrées au

# Séance du 23 janvier 2020

personnel puisque la municipalité a initié un certain nombre d'actions depuis 2019 afin d'augmenter le pouvoir d'achat des agents municipaux, sachant bien évidemment que ces mesures seront reconduites pour les exercices suivants. Concernant la politique du logement social, la Ville continuera d'investir de manière significative en 2020, puisqu'elle aidera notamment les bailleurs sociaux à réaliser plusieurs opérations dans un contexte où le prix de l'immobilier est très élevé. Enfin, ce budget prévoit également de stabiliser la dette au même niveau qu'au 31 décembre 2019, à savoir à 69,9 millions d'euros, sachant qu'il ne s'agit que d'un montant prévisionnel et que nous avons toujours fait mieux d'année en année.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la commission des finances :** Le groupe La Ville Citoyenne s'interroge sur l'impact de la réforme du stationnement sur le budget de la Ville. Il lui est répondu que la réforme du stationnement décidée par l'Etat, et mise en œuvre en 2018, a entraîné des changements dans la perception des recettes des différentes entités concernées. Si les deux premières années ont été exceptionnelles du fait du décalage de deux ans de l'impact de la réforme, le budget 2020 sera l'année du premier bilan financier pour le bloc communal. À partir de 2021, le solde de la réforme sera réparti pour moitié entre les communes et GPSO. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur THELLIER.

**M. THELLIER :** Je vous remercie de me donner la parole. Je n'ai pas le talent d'orateur de notre ancien collègue Pierre GABORIT, qui aurait indiqué, une nouvelle fois, que ce qui est présenté ce soir n'est pas un Débat d'Orientations Budgétaires mais un rapport représentant, en quelque sorte, l'avant-première du budget de l'année 2020.

Si le document en lui-même est bien présenté, il exprime cependant votre politique, à savoir une gestion de pur comptable sans vision particulière pour les vrais enjeux, qui sont et seront de plus en plus écologiques avec leurs impacts sociaux et sociétaux. Pour illustrer cela, je prendrai simplement deux exemples, qui mériteraient d'ailleurs d'être reliés.

Le premier concerne la pénalité d'environ 6 millions d'euros pour non-respect de construction de logements sociaux, et le deuxième, l'équipement programmé d'un stade de basket-ball d'un coût total hors foncier de 70 millions d'euros, avec un montant de 1,86 million d'euros budgété pour l'année 2020, pour le démarrage des études, j'imagine.

Concernant la construction des logements sociaux, il est regrettable de payer une telle pénalité, alors que nous aurions pu en construire plus. Un des arguments que vous mettez souvent en avant pour expliquer notre retard est le manque de foncier. Il est vrai que le foncier est devenu rare dans notre Ville à force d'y laisser construire des immeubles de bureaux. Raison de plus pour ne pas sacrifier le peu de terrains disponibles en vue de projets que nous considérons comme inutiles, tel qu'un stade en pleine ville. Ce terrain devrait être exclusivement réservé au rattrapage en logements sociaux, et aux espaces verts, pour y faire des îlots de biodiversité, de détente et de fraîcheur, afin de parer notamment aux canicules qui deviendront de plus en plus fréquentes. Un tel sujet impactant le budget de notre Ville aurait mérité un vrai débat et non un simple enregistrement en conseil municipal. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci. Madame EVEN.

**Mme EVEN :** Pourriez-vous nous communiquer le nombre de logements à Boulogne-Billancourt mis en location sur les plateformes ?

**M. BAGUET :** Je ne saurais pas répondre précisément à cette question, mais il me semble que 1 500 logements seraient concernés (toutes plateformes confondues). Cela étant, nous vous communiquerons le chiffre exact, puisqu'il existe une plateforme commune au sein de GPSO et que c'est GPSO qui prépare les collectes de taxes pour l'ensemble des villes.

Concernant Monsieur THELLIER, je ne sais pas trop quoi répondre à votre intervention. Tout d'abord, nous sommes là pour débattre. Or, je constate que vous n'avez pas dit un mot sur le rapport du développement durable, ni sur le rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Puisque vous parlez de développement durable, il aurait été intéressant que l'on échange sur le sujet.

S'agissant du logement social que vous évoquez à chaque budget, je rappelle que nous avons quand même investi 11,1 millions d'euros. Il s'agit d'un effort très conséquent pour la Ville. D'autre part, sachez que ma vision du logement social est différente de la vôtre, puisque mon ambition est de le répartir au mieux sur l'ensemble de la commune. Vous portez votre attention sur le terrain qui accueillera le Palais des sports, en parlant soit d'espaces verts, soit de logements sociaux ; il faut choisir : soit l'un, soit l'autre. Par conséquent, soit nous faisons des espaces verts à la place du Palais des sports, soit nous construisons des logements sociaux. Or, je rappelle que cette zone est mitoyenne à un quartier qui compte déjà 1 200 logements sociaux. Aussi, je veux bien mettre tous les logements sociaux dans le même quartier, mais cela fait peut-être un peu beaucoup. Au contraire,

notre politique est différente, puisque nous cherchons à harmoniser le logement social sur l'ensemble de la ville. De même, nous travaillons également avec les bailleurs sociaux sur le conventionnement du logement social, qui permet d'apporter une stabilité des loyers et surtout des logements sociaux de droit aux Boulonnais.

Vous parlez du développement de la Ville, qui est aussi l'un de vos arguments récurrents. Avez-vous vu les chiffres du dernier recensement ? La ville de Boulogne-Billancourt a vu sa population augmenter de 2 936 habitants en cinq ans, soit moins de 600 habitants par an, c'est-à-dire moins de 0,5 % d'augmentation. Cela témoigne d'une augmentation de la population maîtrisée. En effet, le chiffre de 0,5 % me paraît tout à fait raisonnable, alors que tout le monde veut habiter et venir travailler à Boulogne-Billancourt.

En ce qui concerne le Palais des sports, je rappelle une nouvelle fois que le sport est porteur de valeurs, et que ce sujet est loin d'être négligeable dans une ville qui compte 20 000 licenciés dans un club de sport, soit un Boulonnais sur six. Cela signifie qu'environ un quart de la population boulonnaise pratique un sport de façon amateur et régulière. Aussi, le fait de consacrer un peu d'argent dans ce secteur ne me paraît pas être de trop, d'autant que nous en donnons déjà pour le Vendée Globe ou encore pour le tennis. D'ailleurs, je trouve qu'il s'agit plutôt d'une bonne chose. Quant aux sommes énormes que vous évoquez, je rappelle une nouvelle fois que la ville de Boulogne-Billancourt emprunte à un taux de 0,15 %, commissions comprises. Par conséquent, même si nous devons emprunter les 60 millions d'euros pour construire le Palais des sports, cela représenterait 3 millions d'euros d'intérêts sur la totalité du projet, ce qui, reportés sur 30 ans, ne représenteraient que 100 000 euros par an. Croyez-vous que Boulogne-Billancourt ne soit pas capable de porter 100 000 euros d'intérêts par an, pour un projet qui donnera du prestige à la Ville et qui permettra de développer les valeurs du sport sur la commune ? Il est important de relativiser.

De plus, comme vient de le dire Madame LAVARDE, nous n'augmenterons pas les impôts locaux pour la onzième année consécutive. De la même façon, les abattements sont considérables, puisque les familles de Boulogne-Billancourt bénéficient d'abattements de 12 millions d'euros, ce qui signifie qu'elles payent 12 millions d'euros d'impôts en moins, alors que de nombreuses communes ont supprimé ces abattements. Par ailleurs, nous continuons de désendetter la Ville et d'investir des sommes considérables, puisque nous aurons investi près de 270 millions sur l'ensemble du mandat. C'est peut-être pour cette raison que l'IFRAP, qui apprécie et publie la performance des collectivités locales, a positionné la Ville première dans le classement des villes les mieux gérées de France, ce matin dans le journal Le Point,

tout comme le magazine Capital l'avait déjà fait. Quoi qu'il en soit, la Ville se voit attribuée de nombreuses médailles, ce qui signifie qu'elle est plutôt bien gérée. D'ailleurs, elle n'est pas gérée en pur comptable. Nous avons en effet inauguré les nouveaux bureaux des Restos du cœur la semaine dernière, ainsi qu'un foyer de Sans Domicile Fixe (SDF) unique en Île-de-France pour un montant de 3,9 millions d'euros, ce qui n'a rien à voir avec la comptabilité. Monsieur COPÉ, qui est le président de l'Aurore, a même expliqué qu'il s'agissait du seul foyer avec trois actions en une, puisque nous avons cinq chambres réservées par le SAMU et le 115 Accueil nocturne, ainsi que 24 chambres individuelles pour accueillir les SDF, avec des chambres individuelles à la fois pour les femmes et pour les hommes, et que nous avons un accueil de jour d'une capacité de 25 personnes. Enfin, nous sommes le premier centre d'accueil de SDF en dur en Île-de-France, sans compter une péniche qui reçoit déjà ces personnes depuis longtemps et qui accueille les SDF avec des animaux. Il n'y a aucune comptabilité dans tout cela, au contraire. Très peu de villes ont ce genre de structure et, comme l'ont dit Monsieur COPÉ et Madame PÉCRESE, il s'agit d'un lieu unique en Île-de-France. Nous pouvons donc nous honorer d'être à la fois d'excellents gestionnaires, d'investir dans le sport ou encore dans le logement social, et surtout d'investir dans l'humain. Je mets ce rapport aux voix.

*Le conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport, les groupes La Ville Citoyenne et Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.*

## **5. OPÉRATION HABITAT QUALITÉ - APPROBATION DE L'AVENANT DE PROROGATION DU PLAN DE SAUVEGARDE DE LA COPROPRIÉTÉ DU 27 RUE MICHELET À BOULOGNE-BILLANCOURT**

**M. Léon SEBBAG, maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues,

Dans le cadre de l'Opération Habitat Qualité, mise en œuvre par GPSO à Boulogne-Billancourt, un Plan de sauvegarde a été décidé en 2015 pour la propriété située 27 rue Michelet, et ce, pour une durée de cinq ans. Ce Plan est un dispositif permettant une aide de l'Etat à destination des copropriétés en grandes difficultés. Il a pour objectif de parvenir au redressement complet de cette copropriété fragilisée par les problèmes financiers et techniques, et qui rencontre des difficultés pour maintenir l'immeuble en bon état.

Jusqu'à présent, ce Plan de sauvegarde a permis des avancées positives significatives. Cependant, les actions restent à être poursuivies en vue d'un redressement durable. C'est dans ce cadre, afin de concrétiser ces avancées et perdurer



l'accompagnement de l'immeuble, qu'une prorogation de deux ans du Plan de sauvegarde a été délibérée par GPSO lors de son conseil de territoire en décembre dernier. GPSO, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat, continuera de financer ce Plan de sauvegarde. La Ville, quant à elle, est signataire de la convention à deux titres : d'une part, avec l'approbation du maire pour le Plan de sauvegarde, et d'autre part, avec un droit de préemption urbain renforcé à cette adresse faisant l'objet d'une vigilance renforcée. C'est la raison pour laquelle je vous remercie de bien vouloir valider le projet d'avenant à la convention de la copropriété du 27 rue Michelet et d'autoriser Monsieur le maire à le signer, tant avec l'Etat qu'avec GPSO.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission de l'urbanisme et des travaux.

**Mme. DE MAISTRE, Rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, Rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions concernant cette opération ? (Il n'y en a pas). Il s'agit là aussi d'une belle opération, qui malheureusement demeure, compte tenu de l'état de la copropriété et de l'incapacité des copropriétaires à investir à la hauteur des besoins. C'est pour cette raison que nous les accompagnons déjà depuis quelques années et que nous allons poursuivre cet accompagnement. Je mets aux voix.

*La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.*

## **6. TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ, DE RÉHABILITATION ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT DE RESTAURATION DU GROUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON ET DU CENTRE D'HÉBERGEMENT - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE AVEC LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE SEINE OUEST AMÉNAGEMENT**

**M. Philippe TELLINI, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues,

Je rappelle que ces travaux de mise en accessibilité, de réhabilitation et de réaménagement du bâtiment de restauration de ce groupe scolaire seront réalisés en deux

temps, à savoir :

- Une tranche ferme pour l'année 2020, dans le cadre de la mise en accessibilité, la réhabilitation, le réaménagement des locaux de la restauration scolaire (cantine) du groupe scolaire Ferdinand Buisson et du centre d'hébergement ;
- Une tranche conditionnelle pour l'année 2021, dans le cadre de la réhabilitation, le réaménagement et la reprise de la marche en avant de la cuisine de production.

J'ajoute que le coût total prévu pour cette opération est de 3 250 000 euros. Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le maire à signer la délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Société Publique Seine Ouest Aménagement. Merci.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission de l'urbanisme et des travaux.

**Mme. DE MAISTRE, Rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la commission des finances :** Le groupe La Ville Citoyenne s'est interrogé sur la date de réalisation des travaux. Il lui a été répondu que ceux-ci débiteront en 2020, d'autant plus que des crédits sont inscrits pour cette même année. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité, Messieurs BAGUET et MOUGIN ne prenant pas part au vote.*

## **7. CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET LES DÉPARTEMENTS DES HAUTS-DE-SEINE ET DES YVELINES POUR LA CRÉATION DU PASS MALIN FAVORISANT L'ACCÈS DU GRAND PUBLIC AUX TROIS MUSÉES DE LA COMMUNE**

**M. Claude ROCHER, conseiller municipal, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues,

Les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines créent, à l'échelon de la Vallée de la Culture, un pass à destination du grand public, et notamment des familles, intitulé « Pass Malin ». Il sera mis à disposition gratuitement pour tous dans plusieurs sites de ces deux départements.

L'inscription des trois musées de la ville de Boulogne-Billancourt (Musée des Années Trente, Musée Paul Landowski et Musée Paul Belmondo) dans ce dispositif,

permettra à toute personne détentrice du pass de bénéficier d'un tarif préférentiel. Outre cet avantage tarifaire, l'objectif est de contribuer au rayonnement culturel de la commune, en inscrivant ces lieux dans une dynamique territoriale de circulation des publics à l'échelle de Paris Ouest, et en gagnant en visibilité au travers d'une vaste campagne de promotion portée par les départements et ciblée sur le public local et francilien.

C'est pourquoi il vous est proposé d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le maire à la signer. Merci.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, Rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la commission des finances :** Le groupe La Ville Citoyenne (LVC) demande comment fonctionnera le Pass Malin et s'il existera des tickets pour accéder aux musées bouloonnais. Le groupe LVC souhaite également connaître le coût de ce dispositif sur le budget de la Ville. Il lui est répondu que ce dispositif est mis à la disposition de la Ville et de l'Office du Tourisme de Boulogne-Billancourt (OTBB), et que le Pass Malin est mis à disposition gratuitement en version dématérialisée sur les sites Internet des départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, ainsi qu'en version papier dans les offices du tourisme et dans tous les sites touristiques partenaires de ces deux départements. Ainsi, il sera disponible sur la Ville dans les trois musées principaux.

Le Pass Malin pourra être demandé par tous les visiteurs, et cela sans conditions d'âge, de rémunération ou de situation familiale. Il permettra seulement de bénéficier d'un tarif préférentiel. Une personne présentant son Pass Malin se verra donc éditer un billet d'entrée à tarif réduit. Il n'y a aucun coût pour la Ville. En revanche, ce dispositif devrait augmenter le nombre de visiteurs, puisque sa finalité principale sera de développer la communication autour des musées bouloonnais en les inscrivant dans une dynamique territoriale de circulation des publics à l'échelle de l'Ouest parisien, et de gagner en visibilité au travers une vaste campagne de promotion majoritairement ciblée sur le public local et francilien. Avis favorable à l'unanimité, le groupe LVC ne prenant pas part au vote.

**M. BAGUET :** Merci. Comme vous l'aurez compris, le Pass Malin est une carte permettant de visiter tous les musées

à tarif réduit dans les Hauts-de-Seine et dans les Yvelines. Ce dispositif nous permettra également de bénéficier d'une médiatisation commune sur les deux départements, ce qui devrait augmenter la fréquentation de nos trois musées municipaux. Certes, nous perdons un peu d'argent puisque nous vendrons le ticket à 5 euros au lieu de 7 euros. Cependant, nous espérons compenser cette perte par une augmentation significative du nombre des visiteurs. Enfin, cela permettra aussi à des personnes de catégories plus modestes d'accéder à la culture. Il est donc difficile d'être contre ce principe. Y a-t-il des questions ? Madame EVEN.

**Mme EVEN :** Quelle est la permanence de ce Pass ? Autrement dit, faudra-t-il le télécharger tous les ans sur un des sites ? D'autre part, comment la sélection des musées sera-t-elle faite ? En effet, tous les musées des départements pourront-ils se proposer et y aura-t-il une commission pour les sélectionner ? Si oui, qui participera à cette commission ? Si non, appartiendra-t-il aux départements de sélectionner ces musées ?

**M. BAGUET :** Concernant le renouvellement du Pass, il n'y aura aucune limite de date. S'agissant du choix des musées, il reviendra au département de choisir ces établissements, ce qui signifie que les musées privés pourront aussi être partenaires de ce dispositif. De plus, cette carte sera très facilement accessible, puisqu'aucune condition particulière ne sera demandée. Quoi qu'il en soit, il est bénéfique que nous nous inscrivions dans cette démarche d'accès à la culture pour tous. Je mets aux voix.

*La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.*

## **8. RÉ-INFORMATISATION DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES ET BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES DE BOULOGNE-BILLANCOURT - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT**

**M. Claude ROCHER, conseiller municipal, rapporteur**

Mes chers collègues,

Le réseau des médiathèques et bibliothèques municipales de Boulogne-Billancourt déploie, tout au long de l'année, des activités en faveur du développement de la lecture, de l'image et du son. En 2019, elles ont ainsi prêté plus de 800 000 documents à 16 000 personnes.

Afin d'accroître le développement et la modernisation de l'offre, il est envisagé de changer de Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB), le logiciel utilisé depuis 2006 étant devenu obsolète, et de rééquiper les collections avec la technologie Radio Fréquence Identification (RFID),

# Séance du 23 janvier 2020

en vue d'automatiser les opérations de prêt des documents. Cette seconde opération aura pour conséquence d'adapter l'aménagement de certains des espaces et des équipements de lecture publique.

Aussi, et comme ces deux projets nécessitent une étude préalable, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat. Merci de votre écoute.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, Rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la commission des finances :** Le groupe La Ville Citoyenne demande s'il sera possible de connaître la disponibilité d'un livre et s'il y aura la possibilité de le réserver avec le nouveau système. Il lui répond qu'il est déjà actuellement possible de faire une réservation sur place dans les bibliothèques ou sur Internet, et que le nouveau système améliorera le service à la population. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.*

## **9. CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE 2019-2022 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE LE SIGNER**

**Mme Elisabeth DE MAISTRE, conseiller municipal, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues,

La présente délibération a pour objet l'approbation du nouveau Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) entre la ville de Boulogne-Billancourt et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Hauts-de-Seine pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022, le CEJ approuvé par le conseil municipal du 11 février 2016 étant arrivé à échéance.

Le CEJ est un dispositif contractuel proposé par la CAF et visant à encourager la création de services d'accueil à destination des enfants de moins de quatre ans, et des jeunes de trois à dix-sept ans, dans le cadre d'une politique globale et concertée.

Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de cofinancements, associé à un projet de développement pluriannuel sur quatre ans, fondé sur un diagnostic de territoire permettant aux communes de bénéficier de soutiens financiers importants pour la mise en œuvre de leurs actions.

Pour la Ville et sur la période concernée, le montant total prévisionnel est de 9 037 406,17 euros, et se décompose de la manière suivante :

- 8 310 092 euros au titre du volet Enfance, contre 7 368 616 euros pour le précédent CEJ ;
- 727 314,17 euros au titre du volet Jeunesse, contre 204 613,80 euros pour le précédent CEJ.

Le montant de ce nouveau contrat est donc en augmentation de plus d'un million d'euros pour les quatre années à venir. Cela s'explique essentiellement par la création d'une nouvelle crèche, la crèche Gallieni-Bellevue qui ouvrira ses portes au mois de février prochain, et par la prise en compte, par la CAF, de l'ouverture du centre de loisirs de l'école du numérique. La CAF confirme donc son engagement en faveur de la Ville, en reconduisant l'ensemble des actions inscrites au précédent CEJ et en intégrant les nouvelles structures ouvertes ces quatre dernières années.

Nous pouvons donc nous réjouir de l'augmentation de l'aide apportée à la Ville par la CAF, qui reconnaît ainsi son travail, son dynamisme et son effort d'investissement constant au bénéfice des enfants et des familles boulonnaises. Une inquiétude est néanmoins à soulever concernant l'avenir, puisque ce CEJ est le dernier signé entre la Ville et la CAF, ce dispositif ayant été supprimé pour être remplacé par une Convention territoriale globale en 2023. De fait, la contractualisation des financements de la CAF sera revue à partir de 2023, sachant que la CAF promet un financement identique à celui d'aujourd'hui. Toutefois, nous resterons bien sûr très vigilants, échaudés par les promesses non tenues du gouvernement en matière de compensation dans le cadre des transferts de compétences. Je rappelle, en effet, que près de 165 millions d'euros ont été prélevés pour le compte des Boulonnais sur l'ensemble du mandat, ce qui entraîne, par conséquent, une certaine méfiance. D'ailleurs, une circulaire du 16 janvier 2020 indique d'ores et déjà qu'un nouveau barème national prenant en compte le potentiel financier et les revenus des habitants du territoire s'appliquera pour tout nouvel établissement de jeunes enfants qui sera implanté à Boulogne-Billancourt, ce qui pénalisera de fait le développement de nouvelles structures.

A l'heure actuelle, nous ne disposons donc d'aucune visibilité sur la Convention territoire globale qui sera applicable en 2023. Aussi, et compte tenu des très importants investissements

réalisés par la ville de Boulogne-Billancourt au profit de l'enfance et de la jeunesse, je ne peux qu'émettre le vœu que les financements de la CAF demeurent a minima stables. En attendant, il vous est proposé, chers collègues, d'approuver ce nouveau et dernier CEJ 2019-2022 en partenariat avec la CAF, et d'autoriser Monsieur le maire à le signer. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, Rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la commission des finances :** Le groupe La Ville Citoyenne (LVC) souhaite connaître la raison pour laquelle la convention est présentée seulement maintenant, alors que la précédente a expiré en 2018. Il lui est répondu que les négociations avec la CAF sont très longues et que celles-ci n'ont pu débiter qu'au terme des négociations intervenues au niveau national entre la CAF Nationale et l'Etat. Il en était d'ailleurs de même avec le précédent contrat, qui avait également été signé avec un décalage d'un an. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Effectivement, il y a toujours un décalage d'un an avec la CAF. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Comme l'a dit Madame DE MAISTRE, le couperet est passé très près, puisque nous aurions dû perdre un million d'euros compte tenu des projections que nous avons établies avec la CAF. Or, il se trouve que notre CEJ est arrivé à échéance avant l'application des nouvelles modalités, ce qui nous permet de gagner deux ans de plus. Cela est donc une bonne nouvelle pour les familles boulonnaises. Toutefois, nous devons rester vigilants car nous ne savons pas ce qu'il en sera dans deux ans.

De plus, je rappelle que nous dépensons chaque année près de 19 millions d'euros uniquement pour le fonctionnement des crèches municipales puisque nous subventionnons les crèches privées. Le financement est assuré par la CAF à hauteur d'environ 30 %, par le Département à hauteur de 8 % et par la Ville à hauteur de 35 %, ce qui signifie que les familles boulonnaises ne payent que 24 % des 19 millions d'euros. Cela fait également partie des actions comptables, Monsieur THELLIER. D'ailleurs, il faudrait aussi rappeler ces informations à certaines familles, d'autant plus que le fait d'avoir des places en crèches dans une ville n'est pas une obligation. Quoi qu'il en soit, nous sommes très heureux d'avoir autant de places en crèches et de permettre aux familles de ne payer que 24 % du prix réel de revient. Enfin, nous pouvons

aussi remercier la CAF pour son accompagnement, puisque nous allons recevoir 1,4 million d'euros de plus que le CEJ précédent. Certes, ce que l'Etat nous donne d'une main, il le reprend de l'autre, mais cela reste toujours bon à prendre. Je mets cette délibération aux voix.

*La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.*

**M. BAGUET :** Merci. Notre conseil municipal est terminé. Nous nous retrouvons le 6 février prochain pour le vote du budget. Merci à toutes et à tous et bonne soirée.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 19 heures 30.*